

**Certification complémentaire Cinéma Audiovisuel
Ile de France
Session 2026
Rapport du jury
SIEC 8 et 9 avril**

Textes de référence

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

[Arrêté du 23 décembre 2003](#) modifié par les arrêtés du 6 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaire (version consolidée).

La [note de service du 25 juillet 2019](#) a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire. Elle redéfinit les attendus des certifications complémentaires.

Composition du Jury

Chaque commission se compose d'un inspecteur général ou d'un inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional chargé des enseignements de cinéma, d'un enseignant de cinéma, d'un conseiller cinéma à la DRAC, d'un universitaire ou d'un conseiller à la DAAC. Les regards croisés permettent d'évaluer les compétences attendues d'un candidat à la certification complémentaire en Cinéma Audiovisuel.

Rappel des attendus et du déroulement de l'épreuve

Les candidats réalisent un dossier qui comporte un curriculum vitae adapté au contexte de l'examen et une présentation rédigée de leur parcours, d'actions qu'ils ont déployées en classe et éventuellement dans d'autres contextes. L'ensemble du dossier de candidature est adressé au SIEC, sa réception permet de finaliser l'inscription à l'examen. Les membres du jury ont pris connaissance de ces documents le jour de l'oral. L'épreuve est donc l'occasion, pour les candidats, de compléter les informations déjà exposées, de préciser leurs compétences, leur motivation et de rendre compte de leurs réflexions dans le champ du cinéma audiovisuel et de son enseignement.

L'épreuve dure 30 minutes. La première partie, un exposé de 10 minutes maximum permet au candidat de présenter aux membres du jury, sans notes, sans tableau ou possibilité de vidéo projection, des actions, des travaux, des situations d'enseignement liés au cinéma. Il s'agit de présenter, dans un propos construit, les connaissances et des compétences acquises dans le champ du cinéma-audiovisuel, de son enseignement et les réflexions engagées dans ce domaine. Cette première partie doit être préparée, elle donne encore lieu trop souvent à la simple répétition des éléments présentés dans le dossier ou à une description d'actions sans analyse ni distance réflexive. Cette préparation doit porter à la fois sur la structuration du propos, la

sélection des éléments exposés, sur le respect du temps imparti et sur l'expression elle-même dans ce moment d'oral en continu.

La seconde partie est un échange avec le jury, durant 20 minutes maximum à partir du dossier et de l'exposé. On apprécie donc la capacité des candidats à entrer en interaction, à poursuivre la réflexion dans l'échange. La posture, la qualité de l'expression, la capacité à structurer un propos sont évidemment là aussi des prérequis.

Les candidats

Aucun candidat du 1^{er} degré ne s'est présenté à la session 2026, ils ont toute leur place dans cet examen. Le jury a rencontré des candidats aux profils variés, par leurs disciplines, leurs statuts, leur ancienneté, leur expérience de l'enseignement, leurs parcours universitaires et professionnels. On retrouve comme les années précédentes, différentes motivations, certains enseignants sont soucieux d'élargir leurs horizons, de valoriser leurs formations et de faire reconnaître leurs compétences dans le cadre de leur enseignement, d'autres souhaitent évoluer dans leur carrière ou conforter une première expérience de l'enseignement du cinéma en lycée, d'autres enfin envisagent l'entrée dans le second degré par l'enseignement du cinéma pour valoriser leur parcours universitaire. Le jury regrette un nombre assez important d'absents aux deux journées de l'examen.

Le jury sait reconnaître des parcours variés, il n'y a pas de profil type attendu ou de réponses stéréotypées à produire. Il a apprécié la motivation d'un grand nombre de candidats, la qualité de leur expression orale, leur capacité à entrer en dialogue, le sérieux de leur préparation, la solidité de leurs connaissances, leurs qualités de réflexion, ainsi que l'évolution positive de certains candidats qui se présentaient pour la seconde fois à l'examen. Si l'examen est ouvert aux professeures titulaires et stagiaires, il convient de souligner que le jury attend une réflexion pédagogique étayée dans le champ des enseignements artistiques. Si la parfaite connaissance du cadre du partenariat, du fonctionnement de l'enseignement du cinéma, des programmes, comme des épreuves, de quelques références universitaires et d'une pratique cinéphilique personnelle est attendue, les meilleurs candidats sont ceux qui savent également se projeter dans des situations d'enseignement articulant « théorie et pratique », imaginer des pratiques créatives et culturelles, fonder leurs réflexions sur des lectures bien maîtrisées, réfléchir à la réception des élèves, à leur cinéphilie, penser enfin leur travail en lien avec une équipe, un partenaire, des intervenants.

Les prestations des candidats non retenus se caractérisent par des manques essentiels, dans leur formation théorique (l'absence de références universitaires solides en matière de cinéma-audiovisuel demeure une faiblesse importante), comme dans leur expérience d'une pratique artistique dans le domaine du cinéma. La réflexion pédagogique est parfois défailante par manque d'expérience de l'enseignement ou difficulté à concevoir une mise en œuvre personnelle et concrète en classe des programmes et de leurs attendus. Certains apprécient mal ce qui distingue l'implication dans un dispositif d'éducation à l'image, un travail ponctuel mené en classe et les exigences d'un enseignement artistique en lycée. On regrette toujours la méconnaissance du caractère partenarial des enseignements de cinéma au lycée et de leur fonctionnement. L'absence de préparation spécifique de la présentation qui ouvre l'épreuve a toujours des conséquences fâcheuses.

Les résultats de la session 2026

Parmi les 60 inscrits, 7 ne se sont pas présentés, 33 n'ont pas obtenu la moyenne, 20 candidats ont été admis, certains brillamment puisque les 14 meilleures notes s'échelonnent entre 16 et 20.

Les dossiers

Déontologie :

Le jury n'ignore pas l'utilisation qui peut être faite de l'intelligence artificielle générative pour la réalisation du dossier. Il attend à tout le moins que le candidat/la candidate qui y aurait recours ait retravaillé la proposition de l'IA de manière à présenter un dossier qui sache trouver un caractère authentique, des accents personnels et dont le candidat ou la candidate maîtrise tous les éléments mentionnés.

Ainsi, on ne vous interdit pas d'utiliser l'intelligence artificielle, mais nous vous demandons de le faire, si c'est le cas, de manière explicite et transparente, c'est-à-dire en énonçant les objectifs et les attentes, les outils utilisés, et les prompts formulés.

Cette mention doit figurer en avant-propos du document produit.

Certains dossiers correspondent parfaitement au cadre de l'épreuve, d'autres témoignent d'une appréciation erronée des attentes. La qualité de l'expression, la capacité à structurer un propos et à se conformer à un genre d'écrit sont des compétences indispensables pour des professeurs. Un CV synthétique, rédigé par le candidat et orienté par l'examen est attendu, les CV extraits d'i-prof ne sont pas pertinents pour rendre compte des spécificités d'un parcours professionnel conduisant à se présenter à la certification complémentaire en cinéma-audiovisuel. Le dossier est le premier contact entre le jury et le candidat, le préliminaire d'une rencontre qui sera brève. Il peut tenir le rôle de la *captatio benevolentiae* pour cette rencontre ou servir de repoussoir.

Le jury attend donc des dossiers de 5 pages, structurés, soignés dans leur forme comme dans leur conception, suffisamment synthétiques pour rendre compte de la manière la plus dense et claire possible du parcours, des compétences du candidat dans le champ du cinéma-audiovisuel, en lien avec son enseignement, ses actions d'éducation artistique et culturelle, ses recherches universitaires, ses expériences professionnelles, etc. Les candidats peuvent toujours ajouter à leur dossier des compléments audiovisuels, c'est une solution à encourager à condition toutefois que la sélection, pertinente et resserrée, ne demande au jury un long visionnage en amont de l'examen et à condition également que ces compléments soient fournis dans les délais définis par le SIEC. Si la date de remise du dossier est souvent largement antérieure à l'épreuve orale, on ne saurait trop conseiller aux candidats de penser dès la rédaction du dossier aux éléments qu'ils souhaitent réserver pour la prestation orale.

L'épreuve orale

Il n'y a pas de comportement type attendu des candidats. La situation crée forcément une tension dont il faut se départir au plus vite. Les jurys aiment à rencontrer une « vraie » personne qui réussit à s'échapper du jeu institutionnel pour mettre en évidence ses motivations, ses compétences, le regard distancié qu'elle porte sur son

parcours en cinéma et avec le cinéma. Il s'agit néanmoins d'un examen, la désinvolture dans la forme comme dans le propos est évidemment peu appréciée.

- **L'exposé**

Il est encore trop souvent improvisé. Certains candidats sans doute mal informés continuent à penser qu'ils peuvent lire leurs notes ou consulter leurs documents. Ce qui est évidemment exclu. Ce temps mérite d'être préparé avec soin afin d'apporter au jury des éléments nouveaux sur le parcours et les compétences du candidat ou de développer ce que le cadre réduit du dossier ne permet pas d'exposer. Le jury déplore toujours la répétition d'éléments dont il a déjà pris connaissance grâce aux dossiers, les dérives narratives et autobiographique, l'énumération d'actions pédagogiques ne répondent pas aux attentes. Certains candidats, trop centrés sur leur propre cinéphilie, leurs travaux de recherche, ne parviennent pas à placer leur prestation dans la perspective d'un enseignement adressé à des élèves. Les projets déroulés durant les dix minutes d'oral ne sont pas présentés pour eux-mêmes, ils visent à mettre en perspective une expérience et une réflexion. Il s'agit donc de mettre en évidence les références, les questions théoriques et pratiques, les réflexions pédagogiques et didactiques qui les ont fondées. Elles, manifestent, quand la prestation est bien menée, le recul critique du candidat, sa capacité à transposer, à analyser, à répondre aux attentes de l'examen en termes de connaissances cinématographiques, institutionnelles et de compétences professionnelles. Certains candidats ont choisi de présenter une analyse de séquence dans cette première partie. C'est une possibilité parmi d'autres qui nécessite une vraie préparation puisqu'elle s'effectue sans support visuel. Elle appelle, outre la pertinence de l'analyse filmique, la même vigilance de mise en perspective pour répondre aux attentes.

Faute de préparation, les candidats ne tirent pas toujours profit du temps qui leur est imparti. Si le jury tolère que l'on se reporte à une trame très synthétique, cette partie de l'épreuve relève bien de l'**oral**, il n'est donc pas acceptable de consulter des notes ou de lire un texte rédigé au préalable. L'adresse au jury est essentielle, les prestations les plus réussies allient projet clair, expression soignée, maîtrise du temps et une certaine vivacité.

- **L'entretien**

Le passage de l'exposé à l'entretien exige une certaine vigilance pour entrer en dialogue, prendre le temps raisonnable pour réfléchir aux attendus de la question posée, à des éléments de réponse et les développer ensuite. Il vaut toujours mieux reconnaître son ignorance sur un point précis que de s'engager dans de longues circonvolutions qui font perdre un temps précieux et surtout la possibilité d'engager la discussion dans d'autres directions peut-être mieux maîtrisées par le candidat. La méconnaissance des programmes, des attendus et des épreuves actuelles du baccalauréat, des principes partenariaux qui président au fonctionnement de cet enseignement comme de ses principes pédagogiques – articulation entre théorie et pratique, entre pratiques artistiques et culturelles –, sont rédhibitoires. Les jurys testent systématiquement ces connaissances. La méconnaissance des mécanismes du co-pilotage entre la DRAC et les rectorats, du rôle des commissions académiques de suivi des enseignements artistiques, disqualifie d'entrée les candidats. Ces connaissances constituent un préalable, si elles sont nécessaires, elles sont loin d'être suffisantes. Il ne s'agit ni d'entrer dans le plus petit détail, ni de se contenter d'une présentation générale sans compréhension des enjeux.

Pour l'ensemble de l'épreuve

- Les disciplines :

Les disciplines des candidats du second degré à la certification sont toujours variées : arts plastiques, documentation, histoire-géographie, langues vivantes, lettres, lettres-histoire, mathématiques. Philosophie, sciences économiques, physique-chimie, biotechnologie, Sciences et vie de la terre pour cette année. Si toutes les identités sont légitimes, si le cinéma-audiovisuel a partie liée avec une grande variété de champs disciplinaires, ces ancrages méritent d'être réfléchis et mis à distance pour éviter de réduire ou d'instrumentaliser le cinéma. Si l'enseignement du cinéma en lycée relève d'une logique d'équipe qui doit se nourrir des spécificités et du parcours de chacun, il appelle également chaque professeur à s'interroger, à déplacer ses habitudes et représentations, à identifier et combler ses besoins de formation, à se situer dans un travail collégial en partenarial au service d'un enseignement artistique dans toute son étendue.

Les références

- Les références évoquées par les candidats dans leur dossier ou leur prestation orale

Il convient de rappeler que le jury engage l'entretien à partir des films, des réalisateurs, références théoriques, des pratiques évoquées par le candidat. Si l'absence de références est rédhibitoire, un nom ou un titre ne saurait constituer une caution intellectuelle suffisante. Il en est de même pour les œuvres citées qui doivent relever d'une véritable appropriation personnelle. Trop de candidats sont insuffisamment assurés de leurs propres références ; il faut être en mesure de manifester une réelle familiarité et une véritable imprégnation avec les œuvres, les textes, les auteurs que l'on convoque. Une vraie lecture convoquée à bon escient est toujours appréciée.

- La nécessité d'un étayage théorique et culturel

Le jury regrette que nombre de candidats ne parviennent toujours pas à développer l'analyse des films auxquels ils font référence, à définir correctement les notions de plan, par exemple, à définir l'écriture de scénario, à citer un ouvrage de référence qu'ils aient vraiment lu pour étayer leur présentation – qu'il s'agisse tout simplement d'analyse filmique, du son, des genres, etc. – à identifier de grands jalons dans l'histoire du montage, de l'histoire des techniques par exemple à partir de quelques films précis, etc. La formation universitaire est évidemment irremplaçable, on ne saurait trop conseiller aux candidats qui veulent se préparer sérieusement de consulter au moins le site national consacré aux enseignements de cinéma <http://eduscol.education.fr/cinema/> qui propose de nombreuses ressources notamment bibliographiques. Ces lectures, bien assimilées, permettront également aux candidats de développer un discours plus nuancé en évitant les clichés. Le jury apprécie les candidats qui proposent des références cinématographiques variées et précises, ouvertes sur la production contemporaine. Construire son exposé sur l'analyse, découverte en formation, d'un film inscrit dans un dispositif national est évidemment un peu court. De la même manière, une recherche ou une pratique très spécialisée doit être présentée toujours de manière synthétique dans la perspective de l'enseignement en lycée.

- **La pratique artistique, expérience et réflexions**

Selon leur parcours initial et leur expérience, les candidats ont souvent davantage d'appuis théoriques ou pratiques. Si le jury n'attend pas forcément de profil homogène, tous les candidats doivent pouvoir présenter ou imaginer des formes d'articulation entre théorie et pratique, mesurer les contraintes de cette pratique dans un cadre scolaire, se montrer capables d'imaginer, dans ces limites même, des situations, des mises en pratique fécondes, mesurer ce qu'exige, pour les élèves et pour ceux qui l'accompagnent, le travail de réalisation. La relation à l'intervenant, aux intervenants professionnels, doit également avoir été envisagée.

- **La réflexion pédagogique, construire une culture cinématographique**

La connaissance des programmes et des épreuves est un prérequis, le jury attend des candidats qu'ils comprennent la logique de ces programmes, qu'ils en mesurent les enjeux, enfin qu'ils parviennent à concevoir des mises en œuvre pertinentes en termes de corpus, de démarches, de pratiques... Certains candidats dont la formation universitaire est particulièrement remarquable n'ont pas encore l'expérience de l'enseignement dans le secondaire. Ceux qui parviennent à se décentrer, à penser en termes d'enseignement et d'apprentissage, à imaginer le travail avec des élèves en manifestant le goût du partage et la conscience des résistances et difficultés, connaissent de belles réussites. On attend également des candidats qu'ils s'interrogent sur les goûts et les pratiques des élèves en évitant si possible les poncifs. Le jury apprécie particulièrement les candidats qui ont au moins amorcé une réflexion sur la question du jugement esthétique, sur les choix de programmation pour les élèves, sur la question d'une approche chronologique du cinéma en classe, sur la place à donner aux pratiques culturelles des élèves en matière de cinéma et d'audiovisuel ou encore sur les outils, les pratiques, les démarches, qui leur permettront de poser un diagnostic sur leur public afin de l'emmener « ailleurs ».

Il convient enfin de souligner que chaque session est l'occasion de belles rencontres avec des personnalités exceptionnelles qui pourront dans les années à venir faire profiter les élèves de leur culture et de leur talent. Nous encourageons ceux qui ont été ajournés à lire les rapports de jury, à poursuivre leur formation, à multiplier les expériences de cinéma avec leurs élèves, à visiter leurs collègues en lycée et à garder intact leur enthousiasme.